



## Résiliation d'un contrat avec une école à distance

Par **jimmy69**, le **28/04/2013** à **18:49**

Bonjour, voila je me suis inscrit sur l'école à distance ENACO le 06/12/2011 pour une formation d'agent immobilier en contrat de professionnalisation ceux qui m'aurait permis de financer cette formation, de ce fait après quelques semaines de recherche et plusieurs demande je n'ai pas pu trouver une agence immobilière pour m'accueillir.(l'école m'avait promis de m'aider dans mes démarches pour trouver une agence mais je n'ai reçu aucune aide rien du tout, toutes les démarches que j'ai faite j'en ai une preuve avec tous les mails de refus sur ma boîte mails)rnDonc,je voulais arrêter la formation pour faute de moyen (aucun revenu),j'ai envoyer une lettre avec avis de réception pour résilier mon contrat mais je n'ai reçu aucun retour de leur part.rnÉgalement après avoir relus le contrat, il y a plusieurs chose douteuse comme la date de réception du dossier qui devait renvoyer le 21 décembre 2011 sinon le contrat serait rejeter alors que je l'ai envoyer le 22 décembre 2011 ce qui est douteux ainsi d'autres petites choses de ce genre.rnPeut-on dire que c'est de l'abus confiance. rnMais voila qu'aujourd'hui je reçois une lettre d'une organisme appeler cabine arc, qui est une société de juriste d'affaire qui me réclame l'indemnité de 2432 euros.rnQue fait-il que je fasse, es ce que je doit aller au voir un avocat ou autre pour arrêter tous sa, j'estime que je suis en règle et que c'est eux qui ont abuser de moirnmerci

Par **CalG**, le **05/05/2013** à **19:18**

Bonjour, j ai arreté la formation il y a 3 ans et demi, j ai reçu la même lettre avec menace d'huissier de la part d Enaco. Que faire?